

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

29 septembre 2015

Le vingt-neuf septembre deux mil quinze à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 24 septembre 2015 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents : Mme COQUELIN-DROUILLON M COIFFIER
Me AUBIN M BIARD Mme COURTADE M HUE
Mme JOURDAN Mme PANNIER

Absents excusés : M BOULAIS avec pouvoir à M HUE
Mme BARRE avec pouvoir à M PESQUET
M DESBUQUOIS avec pouvoir à M COIFFIER
Mme HOULLEMARE avec pouvoir à Mme JOURDAN
M NARCY

Mme COQUELIN-DROUILLON élue secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération supplémentaire suite à un mail de dernière minute reçu en fin de journée du 29.09.2015 et concernant une convention pour les illuminations de Noël.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'ajout de cette délibération supplémentaire.

La délibération prise en conseil municipal de juin 2015 comporte une anomalie à l'article 3.

La société Logiseine demande une nouvelle fois de reprendre cette délibération en modifiant uniquement cet article.

Enfin, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur le Fond de Garantie à hauteur de 100 % pour les deux emprunts.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité accorde le fonds de garantie en faveur de Logiseine pour :**

- le remboursement d'un prêt d'un montant de 136116 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et de consignations afin de financer l'opération de construction de 1 logement locatif PLS situé Rue du Fresnay – Quévreville la Poterie.
- pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 369 948 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et de consignations afin de financer l'opération de construction de 3 logements locatifs PLAI situés Rue du Fresnay – Quévreville la Poterie.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec cette même société.

Monsieur le maire indique aux conseillers que la délibération suivante n'est plus à prendre car après de nouvelles recherches et une prise de renseignement auprès de Monsieur Patrick JEANNE, Président du syndicat, la délibération pour la dissolution du Syndicat des Collèges du Plateau Est a bien été prise, lors du conseil municipal du 19.12.2013.

Après d'après discussions lors de réunion à la Métropole Rouen Normandie, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) a arrêté le 6 juillet dernier les montants des transferts de charges relatifs d'une part aux transferts liés à la transformation de la Métropole et d'autre part aux transferts inversés pour le pôle Val de Seine dans le cadre de l'harmonisation des compétences de la Métropole.

La Métropole Rouen Normandie demande aux 71 communes de la Métropole de se prononcer sur les deux rapports ainsi que sur les montants transférés.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération à prendre et ajoute qu'à la lecture des documents, il y a une reprise de dette de 30 % par la Métropole.

Monsieur le Maire indique que les montants de transfert de charges repris par la Métropole sont de 29677 € pour la Voirie, 563 € pour le PLU et 887 € pour les hydrants.

Monsieur le Maire rappelle que l'annuité à verser, lors des premières réunions en janvier 2015, était de 135000 €. Monsieur le maire avait alors écrit à Monsieur Frédéric Sanchez afin de lui rappeler que l'annuité demandée était disproportionnée par rapport aux travaux de voiries effectués soit 17000 € en investissement sur les 15 dernières années.

Madame Jourdan demande pourquoi les chiffres baissent en 2022. Monsieur Pesquet répond que l'emprunt de la Rue de la Broche sera fini de payé. Madame Jourdan demande ensuite ce qu'il reste à notre charge concernant les travaux de l'école. Monsieur Pesquet répond qu'il est difficile d'obtenir des renseignements complets car les interlocuteurs ne sont pas toujours les mêmes.

Monsieur Hue demande à connaître la somme que la commune voisine, Ymare, doit verser pour l'année 2015. Monsieur Pesquet lui donne le montant 261 436 €. A cette occasion, Monsieur Pesquet rappelle que les rapports sont disponibles en mairie et consultables par les conseillers. Monsieur Pesquet ajoute que pour l'année 2016, les travaux de voiries prévus sur Quévreville la Poterie s'élèvent à 140 000 € pour une annuité de 42005 €. Monsieur Coiffier pense qu'il sera demandé une participation à la commune. Monsieur Le Maire approuve.

Monsieur Pesquet propose de passer au vote.

*** Le conseil municipal, à la majorité, 4 abstentions – P. COIFFIER, D. DESBUQUOIS, C. COURTADE et B. PANNIER– et 9 voix pour :**

- Décide d'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie et l'extension de ses compétences.

- Décide d'approuver le rapport de la CLETC ci-joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la fin de l'intérêt métropolitain sur le pôle Val de Seine.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la commune a dû supporter provisoirement des charges en lieu et place de la Métropole comme par exemple les factures d'éclairage public. Afin de pouvoir être remboursé, une convention doit être signée.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le remboursement aux communes des dépenses supportées provisoirement par celles-ci le 1^{er} janvier 2015 en lieu et place de la Métropole et liées aux transferts de la compétence de voirie dont éclairage à la Métropole.**

Le portail « Allo Communauté » de la CREA a été renommé depuis le 1^{er} janvier 2015 « Ma Métropole ». Ce portail permet de faciliter les relations des communes avec les usagers. La Métropole a décidé d'ouvrir ce portail, à titre gracieux, aux communes membres de son territoire. Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition aux communes membres du portail de téléservice « Ma Métropole »**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'une convention pour l'autorisation d'implantation d'installations des illuminations sur les équipements métropolitains d'éclairage public doit être signée afin de pouvoir installer les illuminations de Noël.

Madame Courtade demande si cette délibération est nécessaire. Monsieur Pesquet répond par l'affirmative car depuis le 1^{er} janvier 2015, l'éclairage public appartient à la Métropole Rouen Normandie. Monsieur Biard ajoute qu'en cas d'accident, si la convention n'est pas signée, cela posera un problème d'un point de vue réglementaire et de responsabilité.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'autorisation d'implantation d'installations des illuminations sur les équipements métropolitains d'éclairage public.**

Monsieur le Maire explique que la demande d'agrément dérogatoire au dispositif d'investissement locatif DUFLOT-PINEL a pour but de favoriser l'investissement locatif. Ce dispositif prend en compte le plafond des ressources des locataires avec un encadrement du prix des loyers. Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Hue qui explique qu'il s'agit de reconduire un dispositif de la loi Cellier devenu Duflot puis Pinel. Ce dispositif applicable de plein droit à certaines zones doit faire l'objet d'une demande dérogatoire par arrêté préfectoral pour la zone B2. Quévreville la Poterie se situe dans cette zone et afin d'y rester, doit se manifester sa volonté de continuer à bénéficier de ce dispositif et obtenir un agrément dérogatoire auprès de la Préfecture. Afin de proposer des logements intermédiaires adaptés aux besoins des ménages et conserver une certaines attractivités auprès d'investisseurs privés, la commune doit obtenir cet agrément dérogatoire. Cela permettrait de garder des familles déjà installées et la scolarisation des enfants au groupe scolaire du village.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le bénéfice du dispositif d'aide à l'investissement locatif, autorise Monsieur le maire à procéder à la demande d'agrément dérogatoire auprès du Préfet de Seine-Maritime et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.**

En 2014, la commune a fait une demande de réserve parlementaire auprès du Monsieur le Sénateur Didier Marie pour la création d'une rampe d'accès PMR du groupe scolaire. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a repris à son compte les travaux sur la voirie laissant à charge de la commune les travaux concernant l'équipement et la création de la rampe PMR pour un

montant prévisionnel HT de 24 839.03 €. Une nouvelle demande a donc été faite auprès de Monsieur Didier Marie.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer afin d'obtenir des recettes non négligeables pour cette opération.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à demander la réserve parlementaire à Monsieur Didier Marie pour les travaux d'aménagement de l'accès PMR du groupe scolaire pour un montant de 24 839.03 € HT et décide de réaliser les travaux d'aménagement de l'accès PMR du groupe scolaire Pierre Mendès France.**

Monsieur le maire indique que les TAP ont repris dès le 2 septembre 2015.

Le conseil municipal doit se prononcer sur un nouveau contrat à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 5 juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 3h.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement du contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 5 juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 3h.**

Monsieur le maire explique qu'avec le renouvellement des contrats de baux, il serait souhaitable de revaloriser cette annuité. Cela n'ayant pas été fait depuis 6 ans. Monsieur le Maire propose une augmentation de 10 % soit un nouveau montant de 157.60 € pour chaque bailleur et par an, en lieu et place de 143.28 €. Par ailleurs, il propose que cette revalorisation soit prise pour six années à compter du 1^{er} octobre 2015.

Monsieur Biard demande le nombre d'hectare loué pour chaque bailleur. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit un hectare et demi pour un bailleur et deux hectares pour le second.

Monsieur Biard demande pourquoi il ne serait pas fait un prix au prorata du nombre d'hectare. Madame Pannier approuve. Il est proposé 100 € l'hectare.

Monsieur Coiffier indique qu'il est possible de modifier les conditions et que la personne qui possède un hectare et demi pourrait payer 150 € et celle qui possède deux hectares, 200 €.

Monsieur Biard demande si les terrains loués concernent du bois ou du terrain agricole. Afin de vérifier, les conseillers regardent le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Biard demande si ces terrains sont divisibles car d'autres personnes peuvent être intéressées. Monsieur Pesquet n'est pas pour cette solution.

Monsieur Biard demande si les deux personnes ont demandé le renouvellement. Monsieur Pesquet répond par l'affirmative et indique qu'il a les courriers en main.

Monsieur Pesquet propose de passer au vote concernant le montant de la redevance annuelle et de poursuivre le débat après la première délibération.

*** Le conseil municipal, à la majorité, deux abstentions – P.COIFFIER et D.DESBUQUOIS –et onze voix pour décide la redevance annuelle de 150 € pour le bailleur du terrain d'un hectare et demi et 200 € pour le bailleur du terrain de deux hectares, à compter du 1^{er} octobre 2015.**

Les débats reprennent et Monsieur Coiffier indique que ces baux sont signés depuis très longtemps et que rien n'a changé. A l'époque, l'un des deux bailleurs était adjoint au maire et n'aurait pas dû être.

Monsieur Pesquet répond qu'il applique la loi au vu des textes qu'il a en sa possession. Il rappelle d'ailleurs que ces mêmes textes ont déjà été lus avec Monsieur Pellier en début de mandat.

Monsieur Pellier n'est pas d'accord et souhaiterait pouvoir également bénéficier d'une location des terrains communaux. Monsieur Pesquet rappelle que le renouvellement de contrat des terrains peut se faire jusqu'à la retraite du bailleur. La commune a décidé de louer pour six ans.

Par ailleurs, Monsieur Pesquet rappelle que la demande de renouvellement a bien été faite auprès de la mairie.

Monsieur Coiffier demande à Monsieur Pesquet de s'imposer et de faire changer les choses. Maire a le pouvoir de police et doit pouvoir assumer ses décisions. Monsieur Pesquet indique qu'il souhaite procéder au renouvellement et appliquer la loi.

Madame Courtade n'est pas d'accord avec Monsieur Coiffier. Elle estime qu'un contrat de bail est signé entre deux parties comme dans le cadre d'une location de maison et que dans ce cas, la personne peut disposer du terrain par le renouvellement de contrat jusqu'à une demande explicite venant du bailleur pour résilier le contrat.

Monsieur Coiffier propose un contrat de trois ans. Monsieur Pesquet n'est pas d'accord et souhaite rester sur un contrat de six ans.

*** Le conseil municipal, à la majorité, quatre abstentions – A.COQUELIN-DROUILLON, P. COIFFIER, D.DESBUQUOIS et B.PANNIER, neuf voix pour**

- **décide le renouvellement du bail pour 6 ans, au prix forfaitaire annuel de 150 € au bailleur louant un hectare et demi à compter du 1^{er} octobre 2015 et jusqu'au 30 septembre 2021.**
- **décide le renouvellement du bail pour 6 ans, au prix forfaitaire annuel de 200 € au bailleur louant deux hectares, à compter du 1^{er} octobre 2015 et jusqu'au 30 septembre 2021.**

Monsieur le Maire propose une délégation d'officier d'Etat civil à Madame Céline Picard, adjoint administratif non titulaire. En effet, en l'absence de Madame Sophie Guitard cela permettrait à Madame Picard de répondre aux diverses demande de l'état civil.

Monsieur Coiffier rappelle que les adjoints sont également Officier d'Etat Civil d'office et demande si dans le cas où la secrétaire est déléguée d'Officier d'Etat civil elle peut être appelée lors d'un accident afin de mettre le bracelet aux victimes car les élus sont appelés dans ce cas précis et doivent faire les démarches.

Monsieur Biard demande s'il n'est pas possible d'encadrer les missions. Monsieur Pesquet répond qu'il ne s'agit que de la rédaction d'actes d'état civil et que c'est simplement un confort en cas d'indisponibilité des élus.

Monsieur Coiffier demande si un non titulaire peut obtenir cette délégation. Monsieur Pesquet répond que c'est une délibération qui prendra fin au contrat du non titulaire.

*** Le conseil municipal, à la majorité, deux abstentions – A. COQUELIN – DROUILLON, B. PANNIER – et onze voix pour nommer Madame Céline Picard officier de l'Etat Civil.**

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail concernant le dossier piscine aura lieu prochainement. Une date reste à définir afin que l'équipe municipale soit au complet. Madame Coquelin-Drouillon demande l'envoi d'un mail.

Monsieur Pesquet indique que le tracé du contournement Est est pratiquement arrêté. La zone de bruit du barreau se trouve à 370 mètres de Quévreville la Poterie au niveau du bâtiment de Monsieur Patrick Dubeaurepaire

Une nouvelle réunion aura lieu le mercredi 30 septembre 2015 à 16h avec Monsieur le Préfet.

Monsieur Coiffier indique que les terres de Monsieur Bauchet sont sacrifiées.

Monsieur Biard indique qu'avec le contournement Est, le prix des habitations va progresser

Monsieur Pesquet ajoute qu'une entrée et une sortie sont prévues aux Mont à Cailloux

Madame Jourdan demande si cet axe routier sera payant. Monsieur Pesquet répond par l'affirmative. Il est également possible que la RD 95 soit déplacée. De gros travaux sont prévus.

Monsieur Coiffier et Madame Jourdan indiquent qu'Ymare et Saint Aubin Celloville sont très touchés.

Monsieur Pesquet indique que les documents du contournement Est sont disponible en mairie. Madame Jourdan demande s'il est possible d'obtenir les documents individuellement. Monsieur Pesquet propose de faire les copies et de les distribuer.

Monsieur Pesquet indique qu'il y a un renforcement de la défense incendie rue du Fresnay et au début de la rue de Caumont.

Les travaux du Groupe scolaire ont repris après les soucis rencontrés. Un point travaux a été fait avec l'entreprise, la Métropole et les élus de Quévreville la Poterie. Le mur a été remonté après l'éboulement car la terre s'est tassée.

Les barrières et un support à vélo ont été reçus.

La signalétique visuelle est appréciée des parents d'élèves.

Monsieur Pesquet annonce que le commerce de proximité va ouvrir le 10 octobre 2015. Les produits à la vente seront des produits de fournisseurs locaux.

Monsieur Hue indique que les repas servis, par cette personne, lors de la fête communale étaient excellents et pas chers. Il indique également que l'épicerie devrait faire dépôt de pain.

Madame Courtade demande d'où viennent les personnes ? Monsieur le Maire répond qu'ils viennent de la Neuville Chant d'Oisel.

Monsieur Pesquet indique qu'il y aura une inauguration le 9 octobre 2015 à 20 h.

Monsieur Biard demande si suite à l'accident de la RD 95, vendredi 25 septembre 2015, la signalisation au niveau du carrefour du Hameau du Fresnay pourrait être revue. Madame Coquelin-Drouillon rappelle que cela avait déjà été testé lors du mandat précédent car il y avait trop d'accidents.

Monsieur Coiffier demande qu'il y ait une interdiction de tourner à gauche quand on arrive de Franqueville Saint Pierre. Il est souhaitable que les automobilistes continuent jusqu'au rond-point de Quévreville la Poterie afin de rattraper le chemin menant au Hameau du Fresnay sans avoir à couper la route. Les gendarmes constatent également la dangerosité de cette route en sortie de virage, en venant de Franqueville la Saint Pierre.

Le conseil municipal demande à ce que cela soit absolument sécurisé. Il est souhaitable qu'une réunion soit organisée entre le Département et la Commune afin de trouver une solution. Monsieur Pesquet souhaite que la société DTR soit également associée à cette réunion. Monsieur Pesquet propose de rencontrer Monsieur Dubeaurepaire dans un premier temps ;

Madame Coquelin-Drouillon souhaite que la vitesse soit cassée.

Monsieur Pellier prend la parole et indique qu'il faut abaisser le terrain au niveau du chemin menant au Hameau du Fresnay.

Monsieur Coiffier rappelle que Monsieur Hardy a également eu des soucis avec un semi-remorque.

Monsieur Pesquet indique qu'il va prendre contact auprès de Direction des Routes dans les meilleurs délais.

Madame Coquelin-Drouillon annonce qu'un versement de Caisse d'Allocations Familiales concernant les Temps d'Activités Peri-scolaires a eu lieu.

Monsieur Coiffier demande si les logements locatifs vont reprendre. La toiture a été posée en juin et est entrain de pourrir. Il y a un risque de fuite.

Monsieur Pesquet répond qu'il a appelé l'entreprise ce jour car les travaux devaient reprendre le 28 septembre 2015. Suite à l'appel téléphonique, les travaux devraient reprendre semaine 41.

Concernant les travaux effectués par la société Logéal, ils débiteront en 2016 pour une durée de 18 mois.

Monsieur Pesquet rappelle que la date des élections régionales est le 6 et 13 décembre 2015. Il demande aux élus de s'inscrire pour tenir les bureaux et rappelle que le tableau sera envoyé par mail.

Monsieur Pesquet rappelle que la veille du 6, se déroule le Téléthon et le 13 décembre 2015 à partir de 14h30 se déroule l'arbre de Noël communal.

Madame Jourdan demande à Monsieur Coiffier les conclusions de la fête. Ce dernier est très satisfait. Il déplore l'absence des bénévoles.

La séance est levée à 20h30.

PDF Pro Evaluation